

ACTION URGENTE

DES MEMBRES D'UNE TROUPE SATIRIQUE CONDAMNÉS À DE NOUVELLES PEINES DE PRISON

Trois membres de *Peacock Generation*, un groupe créant des spectacles satiriques au Myanmar, ont été condamnés à six mois de prison supplémentaires pour « diffamation en ligne » après avoir partagé sur Internet des représentations au cours desquelles ils ont critiqué l'armée. Six membres de ce groupe purgent actuellement des peines de deux à trois ans de prison en relation avec leurs activités pourtant pacifiques ; au moins trois d'entre eux sont poursuivis pour d'autres motifs par différents tribunaux. Ces six personnes sont des prisonniers et prisonnières d'opinion, et doivent être libérées immédiatement et sans condition.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Président U Win Myint

President's Office, Office No. 18

Nay Pyi Taw

République de l'Union du Myanmar

Fax : +95 1 652 624

Monsieur le Président,

Je vous écris afin de vous faire part de la vive inquiétude que m'inspirent les poursuites dont **plusieurs membres de Peacock Generation** continuent à faire l'objet après avoir interprété des œuvres satiriques de *thangyat*. Six jeunes artistes sont incarcérés pour n'avoir rien fait d'autre qu'exercer de manière pacifique leur droit à la liberté d'expression. Nous considérons ces personnes comme des prisonniers et prisonnières d'opinion, et demandons leur libération immédiate et inconditionnelle.

Il est décevant d'apprendre que trois membres de cette troupe ont été déclarés coupables de « diffamation en ligne » le 17 février 2020 en vertu de la section 66(d) de la Loi de 2013 sur les télécommunications, et que chacun a été condamné à six mois de prison. Il s'agit là des dernières peines d'emprisonnement en date prononcées contre des membres de ce groupe en raison de spectacles pourtant pacifiques, dont certains ont été diffusés sur les réseaux sociaux. Il est très préoccupant que six membres purgent actuellement entre deux et trois ans de prison, et que certains d'entre eux soient visés par de nouvelles poursuites motivées par des considérations politiques, pour avoir interprété de manière pacifique des œuvres de *thangyat*.

Je déplore par ailleurs vivement que les défenseur·e·s des droits humains et autres militant·e·s non violents continuent à être pris pour cible par tout un ensemble de lois répressives, notamment l'article 66(d) de la Loi de 2013 relative aux télécommunications et l'article 505(a) du Code pénal, qui restreignent le droit à la liberté d'expression de manière arbitraire. Il est essentiel que les autorités du Myanmar respectent et protègent le droit à la liberté d'expression, ainsi que d'autres droits fondamentaux, tandis que des élections s'annoncent pour la fin de l'année dans le pays.

Étant donné que les six membres incarcérés de *Peacock Generation* sont des prisonniers et prisonnières d'opinion, uniquement détenus pour avoir exercé de manière pacifique leur droit fondamental à la liberté d'expression, je vous demande :

- de libérer, immédiatement et sans condition, tous les membres de *Peacock Generation* actuellement emprisonnés, et d'annuler leur déclaration de culpabilité ;
- d'abandonner les autres poursuites visant ces personnes et d'autres membres de la troupe, qui encourtent des peines de prison uniquement pour avoir exercé de manière pacifique leur droit à la liberté d'expression ;
- d'abroger ou de modifier les lois qui restreignent arbitrairement le droit à la liberté d'expression, notamment les articles 505(a) du Code pénal et 66(d) de la loi de 2013 relative aux télécommunications, afin de les mettre en conformité avec le droit international relatif aux droits humains et les normes internationales en la matière.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

POUR EN SAVOIR PLUS

Sept membres de *Peacock Generation* - Kay Khine Tun, Zayar Lwin, Paing Pyo Min, Paing Ye Thu, Zaw Lin Htut, Su Yadanar Myint et Nyein Chan Soe - ont été arrêtés en avril et mai 2019 après avoir interprété une œuvre de *thangyat*, un art de la scène traditionnel proche du slam. Ils étaient vêtus d'uniformes militaires et critiquaient la *tatmadaw*, l'armée.

Tout récemment, le 17 février 2020, trois membres de ce groupe - Paing Phyo Min, Kay Khine Tun, et Su Yadanar Myint - ont été déclarés coupables de « diffamation en ligne » par le tribunal de l'arrondissement de Botahtaung, à Yangon, et condamnés à six mois de prison en vertu de l'article 66(d) de La loi de 2013 relative aux télécommunications, pour avoir mis en ligne des photos et vidéos, et diffusé en direct leurs spectacles en ligne au moment de la Fête de l'eau au Myanmar, en avril 2019. Les quatre autres accusés ont été acquittés. L'article 66(d) prévoit une peine de deux ans de prison maximum.

Il s'agit de la quatrième condamnation de ce groupe ces derniers mois :

Le 30 octobre 2019, cinq membres de la troupe - Kay Khine Tun, Zayar Lwin, Paing Pyo Min, Paing Ye Thu et Zaw Lin Htut - avaient été condamnés à 12 mois d'emprisonnement, après avoir été déclarés coupables d'avoir enfreint l'article 505(a) du Code pénal, qui interdit de diffuser des déclarations et des informations dans l'intention d'inciter des officiers ou des soldats de l'armée du Myanmar « à se rebeller, ou à se soustraire ou faillir à leur devoir en quelque autre façon », faits passibles de deux ans d'emprisonnement.

Le 18 novembre 2019, le tribunal de l'arrondissement de Botahtaung a condamné six membres de la troupe à 12 mois d'emprisonnement, également au titre de l'article 505(a). Nyein Chan Soe a quant à lui été mis hors de cause et libéré.

Le 11 décembre 2019, quatre membres du groupe – Paing Phyo Min, Paing Ye Thu, Zayar Lwin et Su Yadanar Myint – ont été condamnés par le tribunal de l'arrondissement de Mayangon à six mois de prison supplémentaires pour « diffamation en ligne » en vertu de l'article 66(d) de la loi de 2013 relative aux télécommunications.

Plusieurs membres de *Peacock Generation*, parmi lesquels figurent Paing Phyo Min, Paing Ye Thu et Zayar Lwin, font l'objet de poursuites dans d'autres communes que Yangon, où ils se sont produits.

Le *thangyat* est un art folklorique traditionnel du Myanmar qui mêle poésie, comédie et musique ; des représentations ont habituellement lieu en avril pendant la Fête de l'eau du Nouvel an, ainsi qu'à d'autres occasions festives. Interdites en 1989 par l'armée, les représentations publiques de *thangyat* n'ont été autorisées à reprendre qu'en 2013.

Amnesty International est préoccupée par les arrestations et incarcérations à répétition dont font l'objet des défenseur·e·s des droits humains et des militant·e·s au Myanmar pour le seul exercice pacifique de leur droit à la liberté d'expression – un droit inscrit dans l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Les autorités du Myanmar doivent garantir le respect et la protection du droit à la liberté d'expression, en particulier parce que des élections doivent se tenir à la fin de l'année dans le pays.

LANGUE(S) À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : anglais et birman
Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 17 avril 2020
Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : des membres de la troupe *Peacock Generation* (ils)

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/asa16/1575/2019/fr/>